

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 00364

Numéro SIREN : 957 503 642

Nom ou dénomination : GROUPE LEPINE

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/054254

GROUPE LEPINE

Société par actions simplifiée au capital de 3 028 950 Euros

175 rue Jacquard

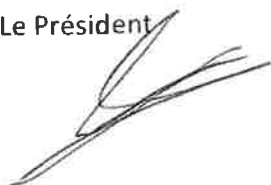
CS 50307

69727 Genay Cedex

957 503 642 RCS Lyon

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le Président'.

GROUPE LEPINE

BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	4 907 530,64	3 574 077,39	1 333 453,25	2,47	1 071 026,38	2,21
Fonds commercial	417 456,22		417 456,22	0,77	417 456,22	0,86
Autres immobilisations incorporelles	3 417 449,33		3 417 449,33	6,33	3 417 449,33	7,05
Terrains	141 998,00		141 998,00	0,26	141 998,00	0,29
Constructions	4 443 092,52	3 456 319,24	986 773,28	1,83	1 206 047,83	2,49
Installations techniques, matériel & outillage industriels	10 230 543,23	6 747 506,20	3 483 037,03	6,45	3 182 152,49	6,56
Autres immobilisations corporelles	1 229 961,20	1 052 040,81	177 920,39	0,33	161 385,80	0,33
Immobilisations en cours	225 412,27		225 412,27	0,42	9 595,59	0,02
Avances & acomptes	21 647,50		21 647,50	0,04	21 647,50	0,04
Autres Participations	7 309 479,74		7 309 479,74	13,55	4 719 427,00	9,73
Créances rattachées à des participations	3 652 184,00		3 652 184,00	6,77	3 538 078,00	7,30
Autres titres immobilisés	350,63		350,63	0,00	350,63	0,00
Autres immobilisations financières	565 265,52		565 265,52	1,05	593 009,52	1,22
TOTAL (I)	36 562 370,80	14 829 943,64	21 732 427,16	40,27	18 479 624,29	38,10
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	3 720 375,55	278 874,84	3 441 500,71	6,38	3 444 125,51	7,10
En cours de production de biens	2 884 514,29	24 059,96	2 860 454,33	5,30	2 520 575,37	5,20
Produits intermédiaires et finis	12 094 159,04	1 160 013,21	10 934 145,83	20,26	11 538 370,22	23,79
Marchandises	44 517,87		44 517,87	0,08	46 841,20	0,10
Avances & acomptes versés sur commandes					198 500,00	0,41
Clients et comptes rattachés	8 249 523,79	45 267,87	8 204 255,92	15,20	5 880 040,68	12,12
Autres créances						
. Personnel	26 050,00		26 050,00	0,05	26 750,00	0,06
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	578 069,05		578 069,05	1,07	637 577,41	1,31
. Autres	2 466 680,07		2 466 680,07	4,57	1 622 863,48	3,35
Valeurs mobilières de placement	1 809 148,68		1 809 148,68	3,35	2 286 000,00	4,71
Disponibilités	1 771 151,88		1 771 151,88	3,28	1 237 527,25	2,55
Charges constatées d'avance	95 859,56		95 859,56	0,18	577 907,37	1,19
TOTAL (II)	33 740 049,78	1 508 215,88	32 231 833,90	59,73	30 017 078,49	61,90
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	70 302 420,58	16 338 159,52	53 964 261,06	100,00	48 496 702,78	100,00

SAS CABINET JL BOURGEOIS

GROUPE LEPINE

BILAN PASSIF

page 3

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 3 028 950,00)	3 028 950,00	3 028 950,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 232 813,56	4 232 813,56
Réserve légale	302 895,00	302 895,00
Autres réserves	8 668 251,98	7 556 224,59
Résultat de l'exercice	1 719 944,44	1 717 817,39
Subventions d'investissement	400 000,00	
Provisions réglementées	254 256,24	254 256,24
TOTAL (I)	18 607 111,22	17 092 956,78
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	1 222 013,00	1 479 414,00
TOTAL (III)	1 222 013,00	1 479 414,00
Emprunts et dettes		
. Emprunts	15 314 246,27	12 546 776,68
. Découverts, concours bancaires	1 305 476,07	487 807,24
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	728 810,00	810,00
. Associés	7 368 628,54	7 056 632,47
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	10 037,60	11 014,60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 776 796,95	5 085 411,31
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	1 090 427,22	1 048 129,32
. Organismes sociaux	3 107 567,41	3 311 940,35
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 723,37	3 812,42
. Autres impôts, taxes et assimilés	105 679,55	150 684,33
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	318 898,41	211 650,93
Autres dettes	6 845,45	7 232,35
Produits constatés d'avance		2 430,00
TOTAL (IV)	34 135 136,84	29 924 332,00
TOTAL PASSIF (I à V)	53 964 261,06	48 496 702,78

SAS CABINET JL BOURGEOIS

GROUPE LEPINE

COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	4 586 284,42	112 257,65	4 698 542,07	11,74	3 685 763,95	10,49	1 012 779	27,48
Production vendue biens	16 915 184,12	18 135 915,82	35 051 099,94	87,59	31 218 824,35	88,86	3 832 275	
Production vendue services	93 443,73	174 379,85	267 823,58	0,67	226 391,62	0,64	41 432	18,30
Chiffres d'Affaires Nets	21 594 912,27	18 422 553,32	40 017 465,59	100,00	35 130 979,92	100,00	4 886 486	

Production stockée	-276 665,20	-0,68	1 607 014,60	4,57	-1 883 679	-117,21
Production immobilisée	806 600,47	2,02	747 024,21	2,13	59 576	7,98
Subventions d'exploitation	38 806,00	0,10			38 806	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	1 810 324,09	4,52	1 853 183,25	5,28	-42 859	-2,30
Autres produits	482,83	0,00	205,63	0,00	277	135,12
Total des produits d'exploitation (I)	42 397 013,78	105,95	39 338 407,61	111,98	3 058 606	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	2 727 194,33	6,82	2 310 579,85	6,58	416 615	18,03
Variation de stock (marchandises)	2 323,33	0,01	-31 204,37	-0,08	33 527	107,44
Achats de matières premières et autres approvisionnements	7 498 201,86	18,74	7 479 802,59	21,29	18 399	0,25
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	-61 018,24	-0,14	-284 269,91	-0,80	223 251	78,54
Autres achats et charges externes	11 601 573,55	28,99	10 245 306,73	29,16	1 356 267	
Impôts, taxes et versements assimilés	620 304,68	1,55	884 568,33	2,52	-264 264	-29,86
Salaires et traitements	10 329 376,65	25,81	9 920 079,66	28,24	409 297	
Charges sociales	4 319 854,38	10,79	3 949 805,23	11,24	370 049	9,37
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 393 273,95	5,98	2 073 338,88	5,90	319 935	15,43
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 462 948,01	3,66	1 414 214,96	4,03	48 734	3,45
Autres charges	177,85	0,00	104 526,42	0,30	-104 349	-99,82
Total des charges d'exploitation (II)	40 894 210,35	102,19	38 066 748,37	108,36	2 827 462	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 502 803,43	3,76	1 271 659,24	3,62	231 144	18,18
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Produits financiers de participations	604 193,70	1,51	398 000,00	1,13	206 193	51,81
Produits des autres valeurs mobilières et créances	59 301,55	0,15	50 993,43	0,15	8 308	16,29
Différences positives de change	1 172,55	0,00	4 855,80	0,01	-3 683	-75,85
Total des produits financiers (V)	664 667,80	1,66	453 849,23	1,29	210 818	46,45
Intérêts et charges assimilées	319 413,52	0,80	275 282,77	0,78	44 131	16,03
Différences négatives de change	4 122,56	0,01	2 765,87	0,01	1 357	49,08
Total des charges financières (VI)	323 536,08	0,81	278 048,64	0,79	45 488	16,36
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	341 131,72	0,85	175 800,59	0,50	165 331	94,04
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 843 935,15	4,61	1 447 459,83	4,12	396 476	27,39
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	99 738,29	0,25	143 929,80	0,41	-44 191	-30,69
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 479 414,00	3,70	1 970 524,00	5,61	-491 110	-24,91
Total des produits exceptionnels (VII)	1 579 152,29	3,95	2 114 453,80	6,02	-535 301	-25,31
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	498 686,44	1,25	223 072,53	0,63	275 614	123,55
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 233 837,56	3,08	1 490 586,71	4,24	-256 749	-17,21
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 732 524,00	4,33	1 713 659,24	4,88	18 865	1,10
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-153 371,71	-0,37	400 794,56	1,14	-554 165	-138,26
Participation des salariés (IX)			51 239,00	0,15	-51 239	-100,00
Impôts sur les bénéfices (X)	-29 381,00	-0,06	79 198,00	0,23	-108 579	-137,08

SAS CABINET JL BOURGEOIS

GROUPE LEPINE	COMPTE DE RÉSULTAT	page 5
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Présenté en Euros	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Total des Produits (I+III+V+VII)	44 640 833,87	41 906 710,64	2 734 123	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	42 920 889,43	40 188 893,25	2 731 996	
RÉSULTAT NET	1 719 944,44 <i>Bénéfice</i>	1 717 817,39 <i>Bénéfice</i>	2 127	0,12
Dont Crédit-bail mobilier	347 142,34	214 746,38	132 396	61,65

SAS CABINET JL BOURGEOIS

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a été à nouveau un fait marquant de l'exercice. Les conséquences de la crise sanitaire n'ont pas eu d'impact sur la continuité d'exploitation.

Quatre nouvelles filiales figurent en 2021 : 3 S ORTHO , LEPINE POLAND , LEPINE BENELUX , et LEPINE JAPAN

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 53 964 261.06 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat bénéficiaire de 1 719 944.44 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précèdent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les comptes annuels au 31/12/2021 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et en conformité avec les dispositions du règlement ANC 2014-03 du 05 Juin 2014 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 Novembre 2015 et règlement ANC 2017-09 du 4 Novembre 2016.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . Continuité d'exploitation
- . Permanence des méthodes comptables
- . Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeur comptable :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) hors frais d'acquisition des immobilisations et des charges financières et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas un caractère significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Amortissements :

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplifications mises en place pour les petites et moyennes entreprises, l'entreprise a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes retenues ont été les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais d'établissement	
Frais de recherche	5 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Brevets	

Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 05 à 15 ans
Constructions	de 8 à 15 ans
Agencement des constructions	De 5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	de 1 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	de 04 à 10 ans
Matériel de transport	de 01 à 04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 02 à 05 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Amortissement dérogatoire :

Un amortissement dérogatoire est comptabilisé pour compenser l'allongement des durées d'amortissement et ainsi assurer la neutralité fiscale, en dépit de ce changement de méthode.

Fonds commercial
Le fonds commercial n'a pas été amorti car sa durée d'utilisation est non limitée. Un test annuel de dépréciation a été effectué aboutissant à l'absence de dépréciation du fonds de commerce au 31.12.2021

Malis de fusion
Les malis de fusion représentent l'écart négatif entre actif net des sociétés absorbées et la valeur comptable de leur participation.

A la clôture de l'exercice les malis de fusion s'élevaient à un montant de 3 559 K€, en conformité avec le règlement 2015-06 de l'ANC, ces malis ont été affectés de la manière suivante

Malis de fusion au 31.12.2021	
Actifs incorporels	3 417 449 €
Actifs corporels	141 998 €
Total	3 559 447 €

Les malis ont fait l'objet de tests de dépréciation et aucune dépréciation comptable n'a été constatée au 31.12.2021.

Immobilisations financières

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) hors frais d'acquisition des immobilisations et des charges financières ou d'apport.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

- A la clôture de chaque exercice, la valeur d'usage de chaque ligne de titres est appréciée sur la base :
- Des capitaux propres, des résultats de la filiale et de ses perspectives
 - De multiples de résultats (exploitation, courant, consolidés) en fonction de la spécialité de chaque entité, de l'évolution du marché

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Le coût production comprend les consommations de matières premières, les charges directes. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production des entreprises, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont relatives aux immobilisations .
Elles sont détaillées sur l'état des provisions et font parties des capitaux propres.

Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont constituées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Elles comprennent notamment : les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils , au titre des litiges , contentieux et actions de réclamation de la part des tiers .

Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont repris dans le résultat courant.

S seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

AUTRES INFORMATIONS

Intégration fiscale

Application de la convention d'intégration fiscale depuis le 1/01/2009
La société tête de groupe est la société SPLIC.

Consolidation

Les comptes annuels de GROUPE LEPINE sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés présentés par la société consolidante SPLIC sise 69730 GENAY.

Prêts Participatifs Relance

En 2021, le Groupe Lépine a souscrit deux prêts participatifs relance (PPR) dans le cadre du plan de relance 2020-2022 des entreprises françaises ayant pour objectif notamment de financer les projets d'investissement des entreprises françaises. Le montant de ces prêts participatifs relance s'élève à un montant global de 3 M€. Conformément à la réglementation comptable, les prêts participatifs relance sont inclus dans les dettes financières auprès des établissements de crédits. A noter qu'en application des dispositions législatives de l'article L.313-14 du Code monétaire et financier, les prêts participatifs sont, au regard de l'appréciation et de l'analyse de la situation financière des entreprises qui en bénéficient assimilés à des fonds propres.

GROUPE LEPINE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 3.028.950 €

175, rue Jacquard
CS 50307
69727 GENAY Cedex

957 503 642 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 MARS 2022**

Exercice clos au 31 décembre 2021

EXTRAIT

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, décide d'affecter le bénéfice qui s'élève à la somme de 1 719 944,44 € de la manière suivante :

- à titre de dividendes la somme de 605 790,00 €
à raison de 0,36 € par action ouvrant droit à un abattement de 40 %,
- le solde, soit la somme de 1 114 154,44 €
en totalité au poste « autres réserves ».

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titres des trois derniers exercices précédents, et l'avoir fiscal ou l'abattement correspondant, ont été les suivants.

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal ou abattement
31 décembre 2018	500 000 €	40 %
31 décembre 2019	500 000 €	40 %
31 décembre 2020	605 790 €	40 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le président de séance



Les scrutateurs



Le secrétaire

Société GROUPE LEPINE
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 028 950 €
175 rue Jacquard - ZI Lyon Nord
69730 GENAY

RCS 957 503 642

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société GROUPE LEPINE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE LEPINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valorisation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

5. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières et à Lyon, le 22 février 2022

Les commissaires aux comptes

In Extenso Auvergne Rhône Alpes

COGEPARC


Thierry SIMARD
Commissaire aux comptes


Stéphane MICHOD
Commissaire aux comptes